

Nom commercial : AC Powder Spray**Code produit:** 13001384**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****AC Powder Spray****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

soins vétérinaires

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**

EW Nutrition GmbH

Hogenbögen 1

49429 Visbek

N° de téléphone +49 (0)4445 98 68 - 0

N° Fax +49 (0)4445 98 68 - 119

e-mail info@ew-nutrition.com

Service émetteur / téléphone

+49 (0)421 5 72 92 - 0

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

Distributeur Suisse:**Adresse**

IFR Associés SA,

Rue de Mont-Blanc 14

1201 Genève

N° de téléphone +41 223432316

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145; de l'étranger: +41 44 251 51 51 (Centre Suisse d'Information Toxicologique)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aerosol 1; H222

Aquatic Chronic 2; H411

Skin Irrit. 2; H315

Skin Sens. 1; H317

STOT SE 3; H336

Asp. Tox. 1; H304

Informations relatives à la classification

La classification et l'étiquetage en matière de sensibilisation respiratoire et/ou cutanée sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Nom commercial : AC Powder Spray**Code produit:** 13001384**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH**Pictogrammes de danger**

SGH02



SGH07



SGH09

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P405 Garder sous clef.
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

2.3 Autres dangers

Forme des mélanges explosifs au contact de l'air.

Evaluation PBT

donnée non disponible

Evaluation vPvB

donnée non disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	butane		
	106-97-8 203-448-7 601-004-00-0 01-2119474691-32	Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas liq.; H280	>= 25,00 - < 50,00 % en poids
2	oxyde de zinc		
	1314-13-2 215-222-5	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 2,50 - < 25,00 % en poids

Nom commercial : AC Powder Spray**Code produit:** 13001384**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH

	030-013-00-7 01-2119463881-32			
3	propane			
	74-98-6 200-827-9 601-003-00-5 01-2119486944-21	Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas liq.; H280	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
4	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			
	64742-49-0 926-605-8 - 01-2119486291-36	Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336 EUH066	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
5	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane			
	64742-49-0 921-024-6 - 01-2119475514-35	Aquatic Chronic 2; H411 Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304	< 5,00	% en poids
6	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane			
	64742-49-0 931-254-9 - 01-2119484651-34	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	< 5,00	% en poids
7	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques			
	- 927-510-4 - 01-2119475515-33	Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336	< 5,00	% en poids
8	cyclohexane			
	110-82-7 203-806-2 601-017-00-1 01-2119463273-41	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336	< 0,50	% en poids
9	n-hexane			
	110-54-3 203-777-6 601-037-00-0 01-2119480412-44	Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 2; H225 Repr. 2; H361f Skin Irrit. 2; H315 STOT RE 2; H373 STOT SE 3; H336	< 0,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	C, U	-	-	-
2	-	-	M = 1	M = 1
3	U	-	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	orale	dermale	par inhalation
9	24 mg/kg de poids corporel		

Nom commercial : AC Powder Spray**Code produit:** 13001384**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Mettre en position latérale de sécurité lors de la perte de connaissance et demander les conseils d'un médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Garder au repos.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Mousse stable aux alcools; Produit d'extinction à sec; Dioxyde de carbone; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Oxyde d'azote (NOx); Acide chlorhydrique (HCl); Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir

Nom commercial : AC Powder Spray**Code produit:** 13001384**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH

rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Observer les réglementations de la protection du travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver les récipients à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Température de stockage recommandée

Valeur 20 - 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butane	106-97-8	203-448-7
	MAK (SUVA)		
	n-Butan / n-Butane		
	VLE (courte durée)	7600	mg/m ³ 3200 ml/m ³
	VLE (8h)	1900	mg/m ³ 800 ml/m ³
2	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
	MAK (SUVA)		
	Zinkoxid (Rauch) / Oxyde de zinc (fumée)		
	VLE (courte durée)	3 a	mg/m ³
	VLE (8h)	3 a	mg/m ³
3	propane	74-98-6	200-827-9
	MAK (SUVA)		
	Propan / Propane		
	VLE (courte durée)	7200	mg/m ³ 4000 ml/m ³

Nom commercial : AC Powder Spray**Code produit:** 13001384

Version actuelle: 4.1.0, établi le: 15.03.2022

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 17.12.2020

Région: CH

	VLE (8h)	1800	mg/m ³	1000	ml/m ³
4	cyclohexane	110-82-7		203-806-2	
	MAK (SUVA)				
	Cyclohexan / Cyclohexane				
	VLE (courte durée)	2800	mg/m ³	800	ml/m ³
	VLE (8h)	700	mg/m ³	200	ml/m ³
	Remarque/s	B			
	2006/15/EC				
	Cyclohexane				
	VLE (8h)	700	mg/m ³	200	ppm
5	n-hexane	110-54-3		203-777-6	
	2006/15/EC				
	n-Hexane				
	VLE (8h)	72	mg/m ³	20	ppm
	MAK (SUVA)				
	n-Hexan / n-Hexane				
	VLE (courte durée)	1440	mg/m ³	400	ml/m ³
	VLE (8h)	180	mg/m ³	50	ml/m ³
	Remarque/s	H R2F SSC B			

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**valeurs DNEL (travailleurs)**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	oxyde de zinc			1314-13-2 215-222-5	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	83	mg/kg/jour
	concerne : Zn Remarque/s : insoluble				
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5	mg/m ³
	concerne : Zn Remarque/s : insoluble				
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,5	mg/m ³
	concerne : Zn Remarque/s : insoluble				
2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			64742-49-0 926-605-8	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	13964	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5306	mg/m ³
3	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane			64742-49-0 921-024-6	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	773	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	2035	mg/m ³
4	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane			64742-49-0 931-254-9	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	13964	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5306	mg/m ³
5	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques			- 927-510-4	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	300	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	2085	mg/m ³
6	cyclohexane			110-82-7 203-806-2	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	2016	mg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	700	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	1400	mg/m ³

Nom commercial : AC Powder Spray**Code produit:** 13001384**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH

	par inhalation	(chronique) à long terme	local	700	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	1400	mg/m ³
7	n-hexane			110-54-3 203-777-6	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	11	mg/kg
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	75	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	oxyde de zinc			1314-13-2 215-222-5	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,83	mg/kg/jour
	concerne : Zn Remarque/s : insoluble				
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	83	mg/kg/jour
	concerne : Zn Remarque/s : insoluble				
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	2,5	mg/m ³
	concerne : Zn Remarque/s : insoluble				
2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			64742-49-0 926-605-8	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	1301	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1377	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1131	mg/m ³
3	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane			64742-49-0 921-024-6	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	699	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	699	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	608	mg/m ³
4	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane			64742-49-0 931-254-9	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	1301	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1377	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1131	mg/m ³
5	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques			- 927-510-4	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	149	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	149	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	447	mg/m ³
6	cyclohexane			110-82-7 203-806-2	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	59,7	mg/kg bw/day
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1186	mg/kg
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	206	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	412	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	206	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	412	mg/m ³
7	n-hexane			110-54-3 203-777-6	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	4	mg/kg
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	5,3	mg/kg
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	16	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	oxyde de zinc		1314-13-2 215-222-5

Nom commercial : AC Powder Spray**Code produit:** 13001384**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH

	Eau	eau douce	20,6	µg/L
	concerne : Zn			
	Eau	eau marine	6,1	µg/L
	concerne : Zn			
	Eau	eau douce sédiment	117,8	mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	56,5	mg/kg
	concerne : Zn, poids sec			
	sol	-	35,6	mg/kg
	concerne : Zn, poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100	µg/L
2	cyclohexane			110-82-7 203-806-2
	Eau	eau douce	44,7	µg/L
	Eau	eau marine	4,47	µg/L
	Eau	eau douce sédiment	3,6	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,36	mg/kg poids sec
	sol	-	0,694	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	3,24	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Utiliser un appareil respiratoire approprié lorsque la concentration des solvants dans l'air excède les valeurs limites admissibles. Demi-masque avec combinaison de filtre, au moins de la classe de filtre A1P2 ou masque de protection à la respiration avec ventilation externe.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. En cas de contacts prolongés ou répétés: Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau. Voir les informations transmises par le fabricant.

Matériau approprié

NBR

Épaisseur du matériel

0,4

mm

Temps de passage

>=

240

min

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation
liquide
Etat/Couleur
Aérosol
blanc

Nom commercial : AC Powder Spray**Code produit:** 13001384**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH

Odeur			
de solvant			
pH			
Donnée non disponible.			
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Valeur	<	-20	°C
Source	Fabricant		
Point de fusion/point de congélation			
Donnée non disponible.			
Température de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur	<	-20	°C
Source	Fabricant		
Température d'inflammation			
Valeur	>	200	°C
Source	Fabricant		
Inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Limites inférieure d'explosion			
Valeur	% en vol		
Limites supérieure d'explosion			
Valeur		12,5	% en vol
Source	Fabricant		
Pression de vapeur			
Donnée non disponible.			
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur		0,667	g/cm³
Source	Fabricant		
Solubilité dans l'eau			
Source	Fabricant		
Remarque/s	insoluble		
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane	74-98-6	200-827-9
log Pow	env.	1,8	
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		
2	n-hexane	110-54-3	203-777-6
log Pow		4	
Température de référence		20	°C
Source	ECHA		
Viscosité			
Donnée non disponible.			

Nom commercial : AC Powder Spray**Code produit:** 13001384**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH**Caractéristiques des particules**

Donnée non disponible.

9.2 Autres informations**Autres informations**

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue.

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
DL50		16750	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	-	927-510-4
DL50	>	5840	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
4	cyclohexane	110-82-7	203-806-2
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Nom commercial : AC Powder Spray**Code produit:** 13001384**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH

5	n-hexane	110-54-3	203-777-6
DL50		24	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
DL50		> 2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
DL50		> 3350	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	-	927-510-4
DL50		> 2800 - 3100	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
4	cyclohexane	110-82-7	203-806-2
DL50		> 2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
CL50		> 5,7	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
2	propane	74-98-6	200-827-9
CL50		> 800000	ppmV
Durée d'exposition		0,25	h
Etat d'agrégation	Gaz		
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane	64742-49-0	921-024-6
CL50		> 25,2	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		

Nom commercial : AC Powder Spray**Code produit:** 13001384**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH

Source	ECHA
4	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane 64742-49-0 931-254-9
CL50	259,3 mg/l
Durée d'exposition	4 h
Etat d'agrégation	Vapeur
Espèces	rat
Méthode	OCDE 403
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
5	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques - 927-510-4
CL50	> 23,3 mg/l
Durée d'exposition	4 h
Etat d'agrégation	Vapeur
Espèces	rat
Méthode	OCDE 403
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
6	cyclohexane 110-82-7 203-806-2
CL50	> 19,07 mg/l
Durée d'exposition	4 h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard
Espèces	rat
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
3	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane	64742-49-0	921-024-6
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
4	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	-	927-510-4
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
2	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9

Nom commercial : AC Powder Spray**Code produit:** 13001384**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH

Durée d'exposition	72 h
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 405
Source	ECHA
Évaluation	Non irritant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
3	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques - 927-510-4
Espèces	lapin
Source	ECHA
Évaluation	Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Nom du produit		
1	AC Powder Spray		
Voie d'exposition		Peau	
Source		Fabricant	
Remarque/s		Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.	
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
2	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Voie d'exposition		Voies respiratoires	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butane	106-97-8	203-448-7
Type d'examen	In vitro Mammalian Chromosomal Aberration Test		
Espèces	Human Lymphocyte		
Méthode	OECD 473		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries		
Espèces	Salmonella typhimurium		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
Source	ECHA / Read across		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
4	n-hexane	110-54-3	203-777-6
Espèces	Salmonella typhimurium TA98, TA100, TA1535, TA1537		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butane	106-97-8	203-448-7

Nom commercial : AC Powder Spray**Code produit:** 13001384**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH

Voie d'exposition	par inhalation	
Espèces	rat	
Méthode	OECD 422	
Source	ECHA	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	propane	74-98-6 200-827-9
Voie d'exposition	par inhalation	
NOAEC	12000	ppm
Type d'examen	Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction/Developmental Toxicity Screening Test	
Espèces	rat	
Méthode	OECD 422	
Source	ECHA	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
3	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0 926-605-8
Source	ECHA / Read across	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
4	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0 931-254-9
Voie d'exposition	par inhalation	
NOAEC	9000	ppm
Durée d'exposition	13	semaines
Type d'examen	Etude sur 2 générations	
Espèces	rat	
Méthode	OECD 416	
Source	ECHA	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
5	n-hexane	110-54-3 203-777-6
Espèces	rat	
Méthode	OECD 416	
Source	ECHA	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
Source	ECHA / Read across		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
Voie d'exposition	par inhalation		
NOAEC	9018	ppm	
Durée d'exposition	2	année(s)	
Espèces	souris		
Méthode	OECD 451		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butane	106-97-8	203-448-7

Nom commercial : AC Powder Spray**Code produit:** 13001384**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH

Voie d'exposition	par inhalation		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 422		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	propane	74-98-6	200-827-9
Voie d'exposition	par inhalation		
LOAEC		12000	ppm
Espèces	rat		
Méthode	OECD 422		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
Source	ECHA / Read across		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
4	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane	64742-49-0	921-024-6
Voie d'exposition	par inhalation		
NOAEC		14000	mg/m ³
Espèces	rat		
Source	ECHA		
5	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, >5% n-hexane	64742-49-0	931-254-9
Voie d'exposition	par inhalation		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
LL50		12	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
2	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane	64742-49-0	921-024-6
CL50		11,4	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

Nom commercial : AC Powder Spray**Code produit:** 13001384**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH

3	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	-	927-510-4
LL50		>	13,4 mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
4	cyclohexane	110-82-7	203-806-2
CL50		4,53	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane	64742-49-0	921-024-6
LE50		3	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	-	927-510-4
CE50		3	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
3	cyclohexane	110-82-7	203-806-2
CE50		0,9	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
NOEC		82	µg/l
Durée d'exposition		7	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
concerne	pH 6.0		
Source	CSR		

Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
LE50		26	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
2	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane	64742-49-0	921-024-6
LE50		30	mg/l
Durée d'exposition		72	h

Nom commercial : AC Powder Spray**Code produit:** 13001384**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
3	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	-	927-510-4
LE50	10	- 30	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
4	cyclohexane	110-82-7	203-806-2
ErC50	>	4,425	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour les algues (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
NOEC		19	µg/l
Durée d'exposition		7	jour(s)
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
concerne	pH 8.0		
Source	CSR		
2	cyclohexane	110-82-7	203-806-2
NOEC		0,9	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité sur bactéries	
Donnée non disponible.	

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butane	106-97-8	203-448-7
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		50	%
Durée		3,46	j
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		
2	propane	74-98-6	200-827-9
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		50	%
Durée		3	j
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
3	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		98	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement dégradable		

Nom commercial : AC Powder Spray**Code produit:** 13001384**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH

4	hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes, <5% n-hexane	64742-49-0	921-024-6
Valeur		98	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
5	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	-	927-510-4
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		83	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane	74-98-6	200-827-9
log Pow	env.	1,8	
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		
2	n-hexane	110-54-3	203-777-6
log Pow		4	
Température de référence		20	°C
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Évaluation PBT	donnée non disponible
Évaluation vPvB	donnée non disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Seulement les cuvettes d'aérosol complètement vidées passer à la récupération des matières secondaires doit

Code de déchets 16 05 04* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe

2

Nom commercial : AC Powder Spray**Code produit:** 13001384**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH

Code de classification	5F
Numéro ONU	UN1950
Nom technique	AÉROSOLS
Code de restriction en tunnels	D
Étiquette	2.1
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.2 Transport IMDG

Classe	2
Numéro ONU	UN1950
Nom et description	AEROSOLS
Sources de danger	Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane
EmS	F-D, S-U
Étiquettes	2.1
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"
Remarque/s	Emballage externe (caisses ou cartons) doit correspondre au moins aux Directives pour la groupe d'emballage II.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	2.1
Numéro ONU	UN1950
Nom et description	Aerosols, inflammable
Étiquettes	2.1
Remarque/s	Emballage externe (caisses ou cartons) doit correspondre au moins à la groupe d'emballage II (IATA - directive 5.2 PI203).

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 3
---	------

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

Nom commercial : AC Powder Spray**Code produit:** 13001384**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 15.03.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 17.12.2020**Région:** CH

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	cyclohexane	110-82-7	203-806-2	57, 75
2	n-hexane	110-54-3	203-777-6	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :

E2, P3a

Si les propriétés de la substance/produit donnent lieu à plusieurs classifications, on applique, aux fins du Règlement 2012/18/UE, les seuils les plus bas fixés dans la partie 1 ou dans la partie 2 de l'annexe I.

Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Teneur en VOC

83,111 %

Valeur VOC

552,68 g/l

5

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

Prescriptions nationales**VOC Suisse: VOCV (SR 814.018)**

Teneur en VOC

552,68 g/l

5

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H220

Gaz extrêmement inflammable.

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H280

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H361f

Susceptible de nuire à la fertilité.

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

C

Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

U

Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme «gaz sous pression» dans l'un des groupes suivants: «gaz comprimé», «gaz liquéfié», «gaz liquéfié réfrigéré» ou «gaz dissous». L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est emballé et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

Nom commercial : AC Powder Spray

Code produit: 13001384

Version actuelle: 4.1.0, établi le: 15.03.2022

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 17.12.2020

Région: CH

UMCO GmbH

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 20567